

Nature du concours

Code et année du concours	J3C44ASIRUN – session 2024
Emploi type	Assistant-e en gestion administrative (admissibilité)
Nature du concours	Examen professionnel exceptionnel
Corps	Assistant ingénieur
BAP	J
Catégorie	A

Bilan quantitatif

Nombre de postes ouverts	88 postes : 59 affectataires Est - Université Besançon - Université de Lorraine - Université de Reims Ile de France - Collège de France - ENSEA Cergy - Inalco Paris - Museum national histoire naturelle - Université Paris Saclay - Université Gustave Eiffel - Université Paris Cité - Université Evry - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne - Université Paris 13 (Sorbonne Paris Nord) - Université Paris 3 Sorbonne nouvelle - Université Paris 8 - Université Paris Est Créteil (Paris 12) - Université Panthéon Assas (Paris 2) - Université Paris Dauphine (Paris 9) - Université Sorbonne Université Sud-Ouest - INP Toulouse - Université Bordeaux Montaigne - Université de Bordeaux - Université de Montpellier - Université de Montpellier 3 - Université Perpignan - Université Toulouse 2 - Université Toulouse 3 - Université Toulouse Capitole	Nord - ENS ingénieur Caen - INSA Rouen - Univ Polytechnique Hauts de France - Université Artois - Université Amiens - Université Lille - Université Rouen Ouest - Ecole Centrale Nantes - Nantes Université - Université Bretagne Occidentale (Brest) - Université Angers - Université de Bretagne Sud - Université de Rennes - Université du Mans - Université La Rochelle - Université Orléans - Université Poitiers - Université Rennes 2 - Université Tours Rhone-Alpes-Auvergne - Ecole Centrale Lyon - ENS Lyon - INP Grenoble - INSA Lyon - Université Grenoble Alpes - Université Lyon 2 - Université Lyon 3 - Université Savoie Mont-Blanc Sud-Est - Université Aix-Marseille - Université Cote d'Azur - Université Avignon - Université Toulon
--------------------------	--	---

Nombre de candidatures recevables	418 dossiers
Répartition femmes/hommes	55 hommes / 363 femmes
Nombre d'admissibles	129

Bilan qualitatif : niveau général des candidat-e-s

Phase d'admissibilité :

Nature de ou des épreuve(s)	<u>Article 6 de l'arrêté du 26 avril 2022</u> fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 relatif aux modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation Evaluation de la valeur professionnelle des candidats par le jury d'admissibilité au vu de l'étude d'un dossier comportant : - un état de ses services publics et privés ; - une copie de son diplôme le plus élevé ; - un exposé dactylographié de ses travaux de trois pages au maximum ; - un curriculum vitae dactylographié de deux pages maximum décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués ; - un rapport d'activité dactylographié de trois pages maximum valorisant son concours au développement de la recherche ou ses fonctions d'appui à l'enseignement ; - un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel de la structure qui l'emploie visés par le responsable du service ou de l'établissement où il est affecté. (Coefficient 2)
-----------------------------	--

La session 2024 de l'examen professionnel exceptionnel d'assistant ingénieur (ASI) en gestion administrative a été organisée dans le cadre de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur. Le jury a pris le parti de s'appuyer sur ce texte pour évaluer l'ensemble des dossiers fournis par les candidats.

De fait, il a été constaté que de nombreux candidats n'avaient pas mis en valeur leurs activités et leurs parcours professionnels sous le prisme du « soutien à la recherche et à l'innovation et/ou l'appui à l'enseignement. ». Ainsi, cela a pu desservir les candidats dans l'évaluation de leur dossier en dépit de la qualité, des compétences professionnelles et de l'investissement présentés.

Aussi, le jury préconise aux candidats de bien se renseigner en lisant les rapports des jurys des années précédentes mais également auprès de leurs responsables hiérarchiques ou de leurs responsables RH avant de constituer un dossier afin de bien comprendre le contexte du repyramidage par la voie de l'examen professionnel exceptionnel en gestion administrative.

Le jury tient également à souligner qu'un nombre important de dossiers présente un manque de préparation. Les dossiers semblent ne pas avoir été relus et parfois des pièces demandées ne sont pas fournies. Il est ainsi recommandé aux candidats de relire et de faire relire leurs dossiers (auprès d'un collègue, d'un responsable, etc...) afin de s'assurer de la compréhension du plan adopté. Il est également recommandé aux différents établissements d'accompagner les candidats qui souhaitent se présenter.

Le jury rappelle que l'examen professionnel exceptionnel ASI en gestion administrative permet en cas de réussite de passer de la catégorie B à la catégorie A de la fonction publique. Le jury attend donc une prise de conscience et de hauteur du candidat sur ce changement. Il est donc conseillé d'apporter au jury dans le rapport d'activité des éléments concrets et probants sur ce point.

Enfin, le jury souligne que l'examen professionnel exceptionnel ASI en gestion administrative reste un exercice de concours national. Le dossier ainsi constitué est différent d'un dossier soumis à son établissement pour une campagne de liste d'aptitude.

Aussi, le jury conseille fortement aux candidats de :

- Respecter le formalisme imposé au moment du dépôt du dossier (en 2 exemplaires, en recto exclusivement, ...);
- S'assurer que les organigrammes structurel et fonctionnel sont signés avec le tampon de l'établissement et que le CV est bien présent,
- Mettre en valeur l'ensemble de sa carrière tant au niveau des activités qui constituent la base de la constitution du dossier que des compétences développées sur les différents postes occupés, mais montrant également l'apport de la formation continue suivie ou l'implication dans des activités collectives (au sein ou au dehors de l'établissement).

Enfin, le jury tient tout particulièrement à remercier Nantes Université pour l'organisation mise en place pour accompagner le jury durant cette phase d'admissibilité.

MEMBRES DU JURY :

PRESIDENTE	Madame FOUTEL RICHARD Anne	Institut national des sciences appliquées Rennes
VICE PRESIDENT / EXPERT	Monsieur CERISIER-LACOMBE Loïc	Ministère de l'intérieur et des outre-Mer
EXPERTE	Madame DONA Paule	Institut d'études politiques de Toulouse
EXPERT	Monsieur DOREAU FROELICHER Jérôme	Centre national d'enseignement à distance, Chasseneuil-du-Poitou
EXPERTE	Madame GESBERT-BOULANGER Florence	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

EXPERTE	Madame JANKOWIAK-GRATTON Odile	COMUE de Toulouse
EXPERTE	Monsieur KABIKISSA Moïse	Université de Strasbourg
EXPERTE	Madame KACZKOWSKI Marion	Université de technologie de Compiègne
EXPERTE	Madame OUZZINE MARIN Soraya	Institut national universitaire Jean-François Champollion
EXPERT	Monsieur PREVOT Fabien	L'Institut Agro Montpellier
EXPERTE	Madame VIGNERON Nathalie	Réseau Canopé
MEMBRE	Monsieur LUCISANO Olivier	Réseau Canopé
MEMBRE	Monsieur MEDJENI Amar	Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne

A Nantes, le 26/11/2024

Signature de la Présidente du jury

